

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI I MUDALITÀ D'APARTURA DI A CASA DI  
SITU DI A CASA DI ROCCAPINA IN U CUNTESTU DI A  
CRISA SANITARIA PAR VIA DI A PANDEMIA COVID-19**

**APPROBATION DES MODALITES D'OUVERTURE DE LA  
MAISON DE SITE D'A CASA DI ROCCAPINA DANS LE  
CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE LIE A LA PANDEMIE  
COVID-19**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Il vous est proposé d'approuver les modalités d'ouverture qui s'appliquent pour les visites de la maison de site A Casa di Roccapina dans ce contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de la COVID-19.

En effet, tenant compte des mesures de précaution qu'il convient d'appliquer, la maison de site A Casa di Roccapina a pu rouvrir au public à compter du 15 juillet 2020 avec la mise en place d'un protocole sanitaire adapté convenu avec les services de la qualité de vie au travail.

Celui-ci préconisait ainsi de limiter les contacts et notamment la manipulation d'objet commun incluant les outils et supports en lien avec la billetterie et les opérations de caisse.

En conséquence, la gratuité des visites du site s'applique depuis la réouverture du site, considérant le coût très attractif qui s'appliquait de 2 € à plein tarif et de l'impact économique non significatif pour la Collectivité de Corse.

De même, la boutique est fermée au public considérant le sens de circulation qu'il convient d'appliquer pour circonscrire l'exposition au risque COVID.

Il convient aujourd'hui d'approuver ce protocole en Assemblée de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la gratuité des visites de la maison de site A Casa Di Roccapina et de la fermeture de la boutique dans ce contexte de crise sanitaire appliquée.

Ces mesures s'appliquent depuis le 15 juillet 2020 et cesseront dès que la situation le permettra.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.